

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 6 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le six février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de HURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme MORIN Mylène, Maire.

PRESENTS : OLLIVIER – CONSTANTIN – MAUGENET – BOCHET M – MORILLON – MORIN – LARTIGUE
DUSSEAU – MAUBOURGUET – BOCHET G

ABSENTS :

EXCUSES : GARCIA

Secrétaire de séance : OLLIVIER

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE UTILISATION SALLE COMMUNALE

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier d'une personne qui souhaite louer la salle communale une fois par mois afin de proposer une activité de voyages sonores (séances de relaxation avec des instruments de musique).
Le Conseil Municipal décide de proposer une rencontre et de réfléchir sur un tarif de location pour cette activité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU REOLAIS EN SUD GIRONDE

La Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde a délibéré en date du 27 novembre 2025 en faveur de la modification de ses statuts afin d'y ajouter la prise de compétence animation du PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau).

En effet, l'importance des enjeux environnementaux, économiques et sociaux liés à la ressource en eau et à sa préservation, incitent les collectivités à agir dès maintenant.

La mise en place d'un PTGE est envisagée à l'échelle de nos territoires. Cette démarche vise à impliquer l'ensemble des usagers de l'eau sur un territoire (consommation d'eau potable, usages pour l'agriculture, l'industrie...) dans un projet global en vue de faciliter la préservation et la gestion de la ressource en eau. Les enjeux en eau dépassant le ressort territorial de notre Communauté de Communes, c'est un périmètre élargi à 8 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) qui est envisagé pour bâtir le PTGE.

En tant qu'EPCI, la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde est soumise au principe de spécialité et ne peut donc pas intervenir sur ce type de dispositif sans que cette compétence soit inscrite dans ses statuts.

Il est précisé que seule l'animation du PTGE est transférée à la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes telle que présentée et approuve le projet de nouveaux statuts.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE DU CFU ET AFFECTATION DU RESULTAT (BP ET BA EPICERIE)

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le CFU (Compte Financier Unique) se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion.

En raison de problèmes techniques et matériels du prestataire du logiciel de comptabilité, il n'a pas été possible de transmettre le CFU au Service de Gestion Comptable de LA REOLE pour validation.

Aussi, une présentation sous format excel avec les pièces comptables telles que le Grand Livre a été proposée au Conseil Municipal.

Les excédents à reporter sont les suivants :

55 661.60 € pour le Budget Principal

19 599.69 € pour le Budget Annexe épicerie

(sous réserve de l'approbation par le SGC)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Diverses informations concernant la Communauté de Communes du réolais en Sud Gironde sont communiquées :

- baisse de 10% des budgets de chaque commission
- l'activité « savoir nager » ne sera pas reconduite

Dans le souci de mieux identifier le véhicule communal, un autocollant sera apposé sur ce véhicule.

Il a été constaté que des administrés se garent sur les trottoirs dans le bourg. Il est donc rappelé que ces comportements nuisent au passage et à la sécurité des piétons.

Le Conseil Municipal décide d'acheter de nouveaux rideaux pour les isoloirs en vue des prochaines élections.

Un ruban jaune et noir sera posé à la salle communale pour matérialiser la marche située au niveau des sanitaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 43.